



**Conseil scolaire
de district catholique
Centre-Sud**

**États financiers consolidés
au 31 août 2012**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé de l'évolution de la situation financière	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-34

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

Le Conseil et la direction tiennent un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.


La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.


Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


Bobby Somaroo
Chef des affaires



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2012 et 2011 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la situation financière et de la dette nette pour les exercices se terminant à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud aux et pour les exercices se terminant le 31 août 2012 et 2011 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 des ces états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre cette méthode et les normes comptables du secteur public canadien.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 28 novembre 2012

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

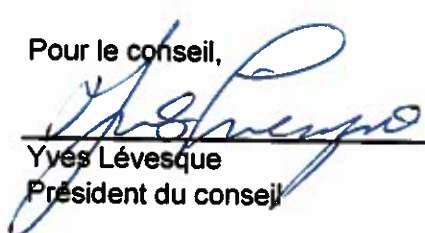
État consolidé de la situation financière

au 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	8 182 771	11 509 592
Débiteurs (note 3)	8 878 093	8 759 854
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	114 984 399	85 919 490
	<u>132 045 263</u>	<u>106 188 936</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 5)	4 580 916	
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	15 769 298	11 606 320
Revenus reportés - réserves (note 7)	4 123 728	3 139 328
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 442 150	13 238 101
Prêts pour immobilisations (note 9)	81 482 519	66 286 209
Apports en capital reportés (note 10)	180 800 041	170 190 020
	<u>290 198 652</u>	<u>264 459 978</u>
DETTE NETTE	<u>(158 153 389)</u>	<u>(158 271 042)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	2 164 121	2 561 070
Immobilisations corporelles (note 11)	246 001 701	215 898 858
	<u>248 165 822</u>	<u>218 459 928</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	<u>90 012 433</u>	<u>60 188 886</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,


Yves Lévesque
Président du conseil


Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé des résultats
de l'exercice terminé le 31 août 2012

	2012		2011
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	147 756 492	147 809 437	140 422 234
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées	17 000 000	19 087 673	2 960 630
Subventions provinciales - autres	2 215 550	4 296 865	15 146 030
Impôt local	29 728 502	30 983 517	30 305 548
Fonds générés par les écoles	4 643 885	3 967 044	3 978 746
Subventions fédérales et droits de scolarité		71 561	
Revenus de placement	50 000	174 185	193 377
Autres revenus - conseils scolaires	150 691	10 514	472
Autres droits de scolarité et revenus	110 000	4 842 213	4 543 572
Amortissement des apports en capital reportés	8 927 377	8 086 584	7 582 746
	<u>210 582 497</u>	<u>219 329 593</u>	<u>205 133 355</u>
Dépenses			
Enseignement	136 079 651	128 235 736	129 522 082
Administration	5 458 860	5 182 618	5 263 339
Transport	19 405 346	19 160 510	18 572 322
Installations destinées aux élèves	27 462 521	26 482 194	25 390 619
Activités financées par les écoles	4 688 711	3 831 732	3 728 197
Autres dépenses	1 573 727	6 613 256	6 712 446
	<u>194 668 816</u>	<u>189 506 046</u>	<u>189 189 005</u>
Excédent annuel	15 913 681	29 823 547	15 944 350
Excédent accumulé au début de l'exercice	60 283 617	60 188 886	44 244 536
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>76 197 298</u>	<u>90 012 433</u>	<u>60 188 886</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé de l'évolution de la situation financière
 de l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	29 823 547	15 944 350
Sources / (utilisations)		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 089 204	7 666 382
Placements temporaires		
Comptes débiteurs	(29 183 148)	(3 005 472)
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 162 978	(5 658 591)
Revenus reportés - réserves	984 400	(3 669 346)
Avantages sociaux à payer	(9 795 951)	841 462
Apports en capital reportés	10 610 021	5 880 597
Frais payés d'avance	396 949	1 217 560
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>15 088 000</u>	<u>19 216 942</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles		
et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(38 192 047)</u>	<u>(27 525 636)</u>
	<u>(38 192 047)</u>	<u>(27 525 636)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement de placements		
et flux de trésorerie liés aux activités de placement		<u>9 988 228</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation /(diminution) des emprunts temporaires	4 580 916	(5 135 788)
Émission de passif à long terme	17 644 845	10 709 896
Remboursement de dette	(2 448 535)	(2 106 824)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>19 777 226</u>	<u>3 467 284</u>
(Diminution) /augmentation nette dans les liquidités	<u>(3 326 821)</u>	<u>5 146 818</u>
Liquidités au début	11 509 592	6 362 774
Liquidités à la fin	<u>8 182 771</u>	<u>11 509 592</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>29 823 547</u>	<u>15 944 350</u>
ACTIVITÉS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 192 047)	(27 525 636)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 089 204	7 666 382
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(30 102 843)</u>	<u>(19 859 254)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	(2 164 121)	(2 561 070)
Utilisation des frais payés d'avance	2 561 070	3 778 630
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>396 949</u>	<u>1 217 560</u>
Diminution / (augmentation) de la dette nette	117 652	(2 697 344)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(158 271 042)</u>	<u>(155 573 698)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(158 153 389)</u>	<u>(158 271 042)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public SP3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public;

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

Le Règlement 395/11, « Conventions et méthodes comptables », rendu public à l'automne 2011 exige que les conseils scolaires respectent les exigences des conventions comptables présentées ci-dessus. Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, les états financiers consolidés étaient préparés avant le 31 août 2011 et pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 selon un cadre à fins déterminées exigé par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, ce sont les premiers états financiers des conseils scolaires dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière* (« nouveau cadre de préparation des rapports financiers »). Les conseils scolaires ont appliqué ce nouveau cadre de préparation des rapports financiers rétroactivement aux informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés. Aucun changement n'a été apporté à l'excédent accumulé dans l'état de la situation financière en date du 31 août 2011 ou de l'excédent annuel de l'état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 à cause de cette transition vers un nouveau cadre de préparation des états financiers.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique

Garderie Porte-Soleil

Garderie Copains-Copines

Garderie Mon petit jardin

Garderie Coccinelles zélées

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Noël-Chabanel, Toronto

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Jean, Aurora

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalentes au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances-maladie, vie et dentaire des retraités. Le conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Dans les années précédentes, le coût des gratifications de retraite dévolues ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis sont constatés au 31 août 2012. Tous les futurs gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés qui est de 6,8 ans en 2012 (12,1 ans en 2011).

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement initial des écoles	10 ans
Équipement	15 ans
Mobilier	10 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

k) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

m) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

n) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	128 800	67 371
Intérêt sur prêts pour immobilisations	3 800 269	3 284 537
	<u>3 929 069</u>	<u>3 351 908</u>

3- DÉBITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Municipalités	4 023 893	3 599 205
Autres conseils scolaires	920 598	979 228
Gouvernement de l'Ontario	482 005	339 341
Gouvernement du Canada	1 740 413	1 761 054
Autres	1 711 184	2 081 026
	<u>8 878 093</u>	<u>8 759 854</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2012

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2012, le Conseil a un compte débiteur de la province de 114 984 399 \$ (85 919 490 \$ en 2011) relatif aux subventions pour immobilisations.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt temporaire, d'un montant autorisé de 4 580 916 \$, porte intérêt au taux du coût des fonds de l'institution financière plus 0,3 %. Le remboursement doit être effectué à la date la plus rapprochée des deux dates suivantes : au moment du refinancement à long terme par l'Office Ontarien du Financement ("OOF") ou le 1^{er} avril 2014.

Au 31 août 2012, douze lettres de crédit (onze en 2011) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 2 336 221 \$ (1 813 935 \$ en 2011).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 4 883 779 \$ (5 406 065 \$ en 2011) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Au 31 août 2012, le taux préférentiel était de 3,00 % (3,00 % en 2011).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Gouvernement de l'Ontario	172 581	
Comptes fournisseurs et frais courus	14 851 363	11 046 705
Intérêts courus	745 354	559 615
	<u>15 769 298</u>	<u>11 606 320</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2012

7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2012, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2011	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	1 389 822	13 116 743	(7 730 931)	(4 455 799)	2 319 835
Éducation de l'enfance en difficulté		18 317 500	(18 317 500)		
Autre	1 749 506	4 412 522	(4 002 555)	(355 580)	1 803 893
Total des recettes reportées	3 139 328	35 846 765	(30 050 986)	(4 811 379)	4 123 728

	Solde au 31 août 2010	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 871 318	17 412 435	(14 355 295)	(4 538 636)	1 389 822
Éducation de l'enfance en difficulté		16 256 231	(16 256 231)		
Autre	3 937 356	10 194 214	(9 208 540)	(3 173 524)	1 749 506
Total des recettes reportées	6 808 674	43 862 880	(39 820 066)	(7 712 160)	3 139 328

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2012		2011	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	9 768 798	3 492 668	9 240 036	3 426 660
Coût des prestations constituées pour l'exercice	1 014 527	213 444	966 217	203 279
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)	513 739	176 279	487 196	173 723
Prestations versées	(1 017 116)	(361 103)	(924 651)	(310 994)
Gain sur compression du régime	(10 279 948)	(963 940)		
Solde à la fin	-	2 557 348	9 768 798	3 492 668

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2012		
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août		2 557 348	884 802
	-	2 557 348	884 802
			Total avantages sociaux futurs des employés
			\$
			3 442 150
			3 442 150

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	2011 Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	9 768 798	3 492 668	871 810	14 133 276
Pertes actuarielles nettes non amorties au 31 août	(626 500)	(268 675)		(895 175)
	<u>9 142 298</u>	<u>3 223 993</u>	<u>871 810</u>	<u>13 238 101</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	2012 Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	1 014 527	213 444	87 561	1 315 532
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	513 739	176 279		690 018
Gain sur compression du régime	(9 653 448)	(695 265)		(10 348 713)
	<u>(8 125 182)</u>	<u>(305 542)</u>	<u>87 561</u>	<u>(8 343 163)</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2012

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	2011 Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	966 217	203 279	284 473	1 453 969
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	487 196	173 723		660 919
Pertes actuarielles constatées	61 984	34 723		96 707
	<u>1 515 397</u>	<u>411 725</u>	<u>284 473</u>	<u>2 211 595</u>

Changements apportés au régime

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés à partir du 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2012 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2012. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2012 %	2011 %
Hausse de traitement et de salaires	0,00	3,50
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,00	5,00

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 12,8 % des gains. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2012, le Conseil a cotisé un montant de 2 137 390 \$ (1 882 269 \$ en 2011) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Gratifications de retraite

(i) Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, les changements entraînent une réduction non récurrente de l'obligation de 963 940 \$ du Conseil et un gain de 695 265 \$ découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. La Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait. Cela a entraîné une hausse non récurrente de l'obligation de 12 993 \$ du Conseil en date du 31 août 2012.

(ii) Prestations de congé de maladie

À la suite des changements apportés au régime, l'obligation du conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui entraîne une réduction non récurrente de l'obligation de 10 279 948 \$ et un gain de 9 653 448 \$ découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 346 384 \$, soit 321 414 \$ de capital et 24 970 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2012-2013	190 414	8 053	198 467
2013-2014	54 000	6 057	60 057
2014-2015	17 000	4 624	21 624
2015-2016	19 000	3 419	22 419
2016-2017	20 000	2 103	22 103
2017 et suivantes	21 000	714	21 714
	321 414	24 970	346 384

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	5 604 851	5 924 826
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	1 166 917	1 238 544
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	22 367 507	23 388 904
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 907 059	3 050 706
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	6 511 763	6 775 467
Effets à payer, 4,56%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	4 311 453	4 446 354
Effets à payer, 4,90%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 869 353	5 001 858
Effets à payer, 5,06%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	2 164 217	2 217 594
Effets à payer, 5,23%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 455 259	3 532 060
Effets à payer, 4,83%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	10 479 293	10 709 896
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	4 250 520	
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	13 394 327	
	<u>81 482 519</u>	<u>66 286 209</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 124 089 632 \$, soit 81 482 519 \$ de capital et 42 607 113 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2012-2013	3 037 127	3 962 169	6 999 296
2013-2014	3 196 330	3 802 966	6 999 296
2014-2015	3 364 071	3 635 226	6 999 297
2015-2016	3 535 938	3 463 358	6 999 296
2016-2017	3 726 775	3 272 521	6 999 296
2017 et suivantes	64 622 278	24 470 873	89 093 151
	<u>81 482 519</u>	<u>42 607 113</u>	<u>124 089 632</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Solde au début	170 190 020	164 309 423
Ajouts aux apports en capital reportés	13 885 226	5 751 183
Recettes constatées pour la période	(8 086 584)	(7 582 746)
Transferts provenant des revenus reportés	4 811 379	7 712 160
Solde à la fin	<u>180 800 041</u>	<u>170 190 020</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires

au 31 août 2012

28

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au 1er septembre 2011		Ajouts et transferts		Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	45 695 459	19 032 791								64 728 250
Construction en cours (a)	4 960 409	11 401 652								16 362 061
Bâtiments (b)	222 456 028	4 358 104	401 135	7 723 633	218 689 364	6 635 206	401 135	84 835 174	153 854 190	
Améliorations locales	2 423 479	640 713			3 064 192	93 118		428 079	2 636 113	
Structures mobiles	4 991 979	919 225			5 911 204	267 463		2 118 848	3 792 356	
Équipements, matériel et logiciel informatique	6 722 166	1 831 390	728 098		7 825 458	1 046 662	728 098	3 410 224	4 415 234	
Mobilier	520 131	8 173	39 445		488 859	46 756	39 445	275 362	213 497	
	<u>287 769 651</u>	<u>38 192 047</u>	<u>1 168 678</u>	<u>7 723 633</u>	<u>317 069 387</u>	<u>8 089 204</u>	<u>1 168 678</u>	<u>7 723 633</u>	<u>246 001 701</u>	

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 16 362 061 \$ (4 960 409 \$ en 2011) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

(b) Inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil a identifié un terrain et un bâtiment qui sont considérés comme des « actifs définitivement mis hors service ». La somme de 7 723 633 \$, se rapportant à la valeur comptable brute de cette immobilisation et se rapportant à la valeur cumulée des amortissements de cette même immobilisation, a été entièrement sortie des immobilisations corporelles en date du 31 août 2012, pour être transférée aux actifs financiers. Au 31 août 2012, des dépenses totalisant 12 663 \$ (néant en 2011) relatives à la vente de cette immobilisation, ont été comptabilisées comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, aucun bien scolaire n'a été vendu.

	Solde au 1er septembre 2010		Ajouts et transferts		Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	31 730 181	13 965 278								45 695 459
Construction en cours (a)	20 021 699	(15 061 290)								4 960 409
Bâtiments	195 974 247	26 481 781			222 456 028	6 362 076		66 324 736	156 131 292	
Améliorations locales	2 143 753	279 726			2 423 479	75 664		334 961	2 088 518	
Structures mobiles	5 058 075	383 304			4 991 979	238 843		1 851 385	3 140 594	
Équipements, matériel et logiciel informatique	5 692 320	1 417 450	387 604		6 722 166	942 728	387 604	3 091 660	3 630 506	
Mobilier	491 247	59 387	30 503		520 131	47 071	30 503	268 051	252 080	
	<u>261 111 522</u>	<u>27 525 636</u>	<u>867 507</u>	<u>287 769 651</u>	<u>287 769 651</u>	<u>7 666 382</u>	<u>867 507</u>	<u>71 870 793</u>	<u>215 898 858</u>	

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 4 960 409 \$ (20 021 699 \$ en 2010) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2012

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	64 796 511	45 708 838
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	22 081 228	21 917 266
Excédent de fonctionnement	5 916 559	5 101 626
Fonds générés par les activités scolaires	1 394 186	1 258 874
Autres	(4 176 051)	(13 797 718)
	<u>90 012 433</u>	<u>60 188 886</u>

13 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 119 389 037 \$ (117 068 489 \$ en 2011) et la part du Conseil se chiffre à 18 828 264 \$ (18 117 913 \$ en 2011).

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2012

14 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	Budget (non vérifié) \$	2012 Réal \$	2011 Réal \$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	121 577 814	126 918 441	117 675 104
Avantages sociaux	17 090 193	7 362 635	16 856 705
Perfectionnement du personnel	794 154	1 207 021	1 483 489
Fournitures et services	11 838 898	12 322 408	13 798 706
Intérêts	3 458 339	3 929 069	3 351 908
Dépenses de location	833 523	885 785	780 982
Frais et louage de services	23 063 159	23 153 304	22 014 508
Amortissement des immobilisations	8 927 377	8 089 204	7 666 382
Autres	2 396 648	1 806 447	1 833 025
Activités financées par les écoles	4 688 711	3 831 732	3 728 196
	194 668 816	189 506 046	189 189 005

15 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2012

16 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 480 495 \$.

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 22 054 094 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du Ministère de l'éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 18 828 264 \$ (18 117 913 \$ en 2011).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2013 pour un montant de 216 252 \$
- Location de salle de classe : contrat venant à échéance le 31 août 2013 pour un montant de 73 555 \$
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2012 et 2017). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 339 732 \$ (320 968 \$ en 2011).

17 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des crédateurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
au 31 août 2012

19 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, *la Loi donnant la priorité aux élèves*, introduite le 27 août 2012. Les exigences de cette nouvelle loi ont été utilisées par les actuaires pour calculer les prévisions du conseil pour ses obligations relatives aux retraités et aux futurs avantages sociaux des autres employés. Les conséquences de ces changements sur les divers régimes sont exposées dans la note 8.

Le 27 septembre 2012, le Conseil a acheté un terrain et un édifice du York Region District School Board pour un montant de 4 312 225 \$. L'achat a été approuvé par le ministère de l'Éducation. Le projet sera financé par un prêt à long terme de l'Office Ontarien de financement.

Le 28 septembre 2012, le Conseil a vendu une partie de terrain d'une école pour un montant de 48 500 \$.

Garderie Porte Soleil
État des produits et charges
 de l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	85 560	69 911
Subvention du gouvernement fédéral		3 891
Droit d'inscription des parents	<u>284 156</u>	<u>357 104</u>
	<u>369 716</u>	<u>430 906</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	360 095	447 995
Autres charges de fonctionnement	<u>16 076</u>	<u>22 921</u>
	<u>376 171</u>	<u>470 916</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(6 455)</u>	<u>(40 010)</u>

Garderie Centre Copains-Copines
État des produits et charges
 de l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	35 557	36 029
Subvention du gouvernement fédéral	2 838	3 921
Droit d'inscription des parents	<u>216 678</u>	<u>238 637</u>
	<u>255 073</u>	<u>278 587</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	186 586	201 302
Autres charges de fonctionnement	<u>24 922</u>	<u>25 657</u>
	<u>211 508</u>	<u>226 959</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>43 565</u></u>	<u><u>51 628</u></u>

Garderie Mon Petit Jardin
État des produits et charges
 de l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	63 834	70 507
Subvention du gouvernement fédéral	2 919	2 919
Droit d'inscription des parents	<u>107 514</u>	<u>111 697</u>
	<u>174 267</u>	<u>185 123</u>
 Charges		
Salaires et charges sociales	170 847	179 764
Autres charges de fonctionnement	<u>24 711</u>	<u>21 218</u>
	<u>195 558</u>	<u>200 982</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(21 291)</u>	<u>(15 859)</u>

Garderie Les Coccinelles zélées
État des produits et charges
 de l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	161 584	148 303
Subvention du gouvernement fédéral		8 351
Droit d'inscription des parents	<u>159 920</u>	<u>148 886</u>
	<u>321 504</u>	<u>305 540</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	302 480	283 420
Autres charges de fonctionnement	<u>28 350</u>	<u>25 636</u>
	<u>330 830</u>	<u>309 056</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(9 326)</u>	<u>(3 516)</u>